

## Le pôle hospitalier sur les rails



La création du pôle hospitalier Public-Privé du Voironnais et d'une voirie d'intérêt communautaire avance. Le point sur les dernières étapes du projet.

[Découvrir le projet architectural du Pôle Hospitalier en vidéo](#) ↗

[En savoir plus sur les incidences du chantier](#)

La création d'un nouveau pôle hospitalier à Voiron répond à un besoin crucial et croissant en matière de santé. A l'horizon 2020, le voironnais représentera un bassin de santé de près de 170 000 personnes auquel l'actuel hôpital, enclavé et saturé ne pourra pas répondre.

Implanté dans le secteur des Marteaux à Voiron, le futur pôle hospitalier bénéficiera de la proximité de l'A48, des avenues de la Brunerie et du 8 mai 1945 permettant une desserte rapide de l'ensemble du bassin voironnais. Le projet comprend la création d'un pôle hospitalier issu d'un partenariat public-privé avec la Clinique de Chartreuse et d'une voirie qui reliera la RD 1076 à la RD 1075 qui sera réalisée par le Pays Voironnais et le Département de l'Isère.

En mars 2016, après plusieurs mois de négociation, un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires des terrains nécessaires à l'implantation du pôle hospitalier et des voiries permettant sa desserte. Cette étape décisive permet très prochainement l'acquisition de ces parcelles par le Pays Voironnais (voiries et hôpital) et le Département (voirie) puis le lancement de la phase opérationnelle du projet : validation des plans de l'établissement, dépôt de permis de construire, appels d'offres...

Par ailleurs, la construction de ce nouvel établissement aura des incidences sur la faune et la flore du secteur des Marteaux. Afin de pallier ces conséquences environnementales, le Pays Voironnais a l'obligation de prévoir des mesures compensatoires<sup>[1]</sup> pour recréer un nouvel habitat pour les espèces impactées. Fin janvier, le Conseil National de la Protection de la nature a rendu un avis favorable sur les dernières propositions faites à la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Un avis particulièrement important puisque nécessaire pour le dépôt de tout permis de construire qui devrait permettre de débiter les travaux début 2017.

### Le coût estimatif prévisionnel pour le Pays Voironnais :

Foncier du Pôle Hospitalier, de la voirie du Pays Voironnais, des mesures compensatoires environnementales + coût des études et travaux de la voirie du Pays Voironnais : 11,5 millions d'euros TTC.

Aides de la Région et du Conseil Départemental de l'Isère : 5 millions d'euros.

Soit un coût total pour le Pays Voironnais de 6,5 millions d'euros TTC

---

[1] 3 hectares à proximité de l'hôpital et 9,4 hectares à Bilieu.

40 rue Maitreoux  
cs 80363  
39516 Voliron cedex  
Lundi - vendredi: 8h-12h / 13h30-18h  
Tél. : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/actualites-23/le-pole-hospitalier-sur-les-rafs-807.html?chash=4b156dc44c52f9a27aa57759eb16861>